



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

COMMUNE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation de la parcelle cadastrée section S numéro 392 à Villejuif (Val-de-Marne): **24, SENTIER JULES GUESDE.**

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 8 janvier 1930 décidant de renommer "*sentier Jules Guesde*" le sentier rural n° 8.

VU le plan annexé,

VU la division parcellaire de la parcelle cadastrée section S numéro 146 devenue S numéro 392 et S numéro 393,

CONSIDERANT la nécessité de confirmer la numérotation de voirie de la parcelle nouvellement cadastrée S numéro 392 au vu de la numérotation déjà existante,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La parcelle cadastrée section S numéro 392 située à Villejuif (Val-de-Marne), portera le numéro de voirie suivant :

24 SENTIER JULES GUESDE

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction générale des finances Publiques du Val-de-Marne
- ♦ Trésorerie municipale de Cachan
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ Veolia Environnement
- ♦ France Télécom
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Gendarmerie nationale de Chevilly-Larue
- ♦ Commissariat du Kremlin-Bicêtre
- ♦ Commissariat de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **14 MARS 2023**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller Départemental du Val-de-Marne



Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLEJUIF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 094-219400769-20230314-AR_067_2023-AR

CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Section : S
Feuille : 000 S 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 07/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Coordonnées en
©2022 Direction (P
Publiques

**NUMÉROTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION S
NUMÉRO 392 À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE):
24, SENTIER JULES GUESDE.**

